



Horaires d'ouverture de la mairie – Vacances de Noël

En raison des fêtes de fin d'année, voici les horaires d'ouverture de l'accueil durant les prochaines vacances scolaires :



Lundi 20 décembre 2021	⇒	Horaires habituels : 15h00 - 17h30
Mardi 21 décembre 2021		
Vendredi 24 décembre 2021		
Lundi 27 décembre 2021	⇒	FERMÉ
Mardi 28 décembre 2021		
Vendredi 31 décembre 2021		
Lundi 3 janvier 2022	⇒	Horaires habituels : 15h00 - 17h30
Mardi 4 janvier 2022		
Vendredi 7 janvier 2022	⇒	FERMÉ

N'hésitez pas à :



- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)
- Nous contacter par téléphone (01 30 95 64 45) pour un éventuel rendez-vous tous les jours sauf les mercredis et jeudis. *Recommandé pour les reconnaissances et les légalisations de signature.*

Le VaccY Bus à La Falaise

À l'initiative du Département des Yvelines, notre commune accueillera sur son territoire le VaccY Bus, le :

Mardi 11 janvier 2022 à la salle Aigue Flore.

Afin d'organiser au mieux les rendez-vous, nous vous demandons, si vous êtes intéressé(e)s (pas de condition d'âge), de vous signaler en mairie via le coupon ci-dessous.



VaccY Bus

COUPON-INSCRIPTION – LISTE DES DEMANDES DE VACCINATION

À retourner en mairie avant le 24 décembre 2021 (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres)

NOM et prénom(s)

Adresse

Téléphone Courriel

RDV de préférence Matin Après-midi Sans préférence

Inscription possible par courriel avec les informations demandées ci-dessus : mairie@la-falaise.fr

Places de stationnement réservées

Pour faciliter le quotidien et l'accessibilité de certaines personnes dont la situation personnelle ou professionnelle l'exige, des places de stationnement sont aménagées à divers endroits de la commune, notamment sur le parking de l'église.



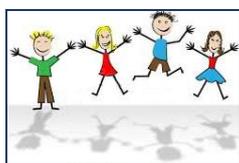
Ce parking dessert aussi l'école et la garderie périscolaire et il semble que la place réservée soit régulièrement occupée, certes pour quelques minutes, par des familles qui déposent leur enfant à l'école, sans disposer de la carte mobilité inclusion.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir laisser libre cet emplacement pour les familles détentrices de cette carte.

Lorsque vous vous garer sur un parking, pensez aux personnes handicapées, laissez-leur ces places disponibles, notamment pour l'école !

Se garer sur l'une de ces places sans autorisation peut entraîner une verbalisation à hauteur de 135 €, avec possible mise en fourrière.

La commune recherche un adjoint d'animation



Votre commune recherche un(e) agent(e) pour assurer l'aide à la cantine scolaire sur les heures de déjeuner ainsi que la surveillance des écoliers pendant la garderie du soir.

- Cantine : pendant la pause méridienne (11h20 à 13h20) aide à l'école (habillage des enfants, lavage des mains), transfert vers la cantine et surveillance.
- Garderie périscolaire (16h30 à 19h00) : aide à l'école (habillage des enfants, lavage des mains), transfert vers la garderie, aide aux goûters, surveillance des écoliers (environ 15 enfants de 3 à 10 ans) jusqu'à l'arrivée des parents.
- Travail en binôme le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Temps non-complet 18h par semaine
- Poste à pourvoir dès le 3 janvier jusqu'au 18 février 2022 (renouvellement possible).



Ouvert à toutes et tous !
Retraité(e)s
Etudiant(e)s
Chômeur(s)es...

Merci d'adresser par courrier (accueil ou boîte aux lettres) ou par mail une lettre de motivation et un CV.

Attention aux sites payants de démarches en ligne



Demande d'extrait d'acte d'état civil, recensement citoyen... : de nombreux sites commerciaux proposent de réaliser pour vous des démarches administratives moyennant rémunération.

Les démarches administratives en ligne sont gratuites mais certains sites commerciaux proposent ces services de manière payante, sous une fausse apparence de sites officiels. Restez vigilants et en cas de doute, préférez toujours les sites officiels qui proposent les services en ligne gratuitement (www.service-public.fr par exemple).

Élections 2022

Cette année, 2 scrutins sont organisés :

- Election présidentielle : 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives : 12 et 19 juin 2022



- ✓ Les jeunes gens qui atteindront 18 ans d'ici les 10 et 24 avril 2022 sont invités à se faire recenser avant le 31 décembre 2021 pour inscription sur listes électorales. Les inscriptions de ces jeunes sont normalement d'office suite aux recensements militaires dès les 16 ans, toutefois, un recensement militaire tardif ou un déménagement intervenu entre-temps peut générer une absence d'inscription.
- ✓ Les cartes électorales seront adressées à tous les falaisiens avant la fin du mois de mars 2022. Si vous ne l'avez pas reçu début avril, n'hésitez pas à nous contacter (01 30 95 64 45 ou mairie@la-falaise.fr)
- ✓ Vous voulez vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est effective ? Vous pouvez :
 - soit vous rendre sur le site service-public.fr à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788> (Attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état-civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement en mairie avant de redemander votre inscription).
 - soit vous adresser au service compétent de votre mairie pour vérification (mairie@la-falaise.fr)

Compétence Déchets

Le calendrier des divers ramassages prévus pour l'année 2021 vous sera distribué d'ici le 20 décembre 2021 dans vos boîtes aux lettres.



Collecte des déchets 2022
Quand et où jeter vos déchets ?
Bientôt simple comme un jeu d'enfant...

Quand sortir mon bac emballage ? La collecte est-elle assurée le 1^{er} janvier ? Comment me débarrasser de mes encombrants ? ... À partir du 1^{er} janvier 2022, plus besoin de guetter les poubelles de vos voisins pour le savoir... Pour simplifier votre quotidien, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise met en place un moteur de recherche pour en finir avec le casse-tête de la gestion de vos déchets. Désormais, vous aurez la réponse à toutes vos questions en un clic ! Une solution performante, moderne et sur-mesure pour assurer un accompagnement au plus près de vos besoins.

Plus pratique, plus précis et plus intuitif que les traditionnels calendriers papiers, le moteur de recherche dédié aux déchets sur le site www.gpseo.fr, accessible sur PC, tablette ou smartphone, regroupe tous les renseignements utiles concernant la collecte de vos déchets. Pour l'utiliser, rien de plus simple : il suffit de renseigner son adresse dans la barre de recherche afin d'avoir accès à une information complète, personnalisée et actualisée en permanence.

Ce service sur-mesure vous indique les jours de ramassage en porte-à-porte par typologie de déchets, à quel moment sortir vos bacs, l'implantation des bornes de collecte et des déchèteries les plus proches de chez vous ainsi que d'autres services spécifiques comme les règles et consignes de tri, des conseils pour le compostage...

Autre avantage, la possibilité de télécharger et d'imprimer votre calendrier personnalisé et d'accéder aux différentes démarches en ligne tels le renouvellement de bac, le dépôt exceptionnel en déchèterie ou encore de recevoir des alertes d'actualités.

(Navigateur Google Chrome préconisé pour le téléchargement du calendrier)

En résumé, ce nouvel outil offre l'avantage d'être :

- + Moderne : consultable partout et tout le temps en version mobile
- + Souple : une solution qui combine un calendrier numérique avec un calendrier papier
- + Précis : un ciblage à l'adresse, actualisable rapidement
- + Ecologique : moins de papier pour une meilleure préservation des ressources naturelles

Vos collectes à partir du 1^{er} janvier 2022

- Ordures ménagères : 1 collecte par semaine
- Emballages recyclables : 1 collecte toutes les 2 semaines
- Verre : 1 collecte toutes les 2 semaines
- Encombrants :
 - Jusqu'au 30 juin : collecte à domicile sur rendez-vous au n° vert 0800 403 640 (service et appel gratuit).
 - À partir du 1^{er} juillet : retour au système de collectes en porte à porte à dates fixes sur la base de 4 collectes/an.
- Déchets verts : 1 fois par semaine du 16 mars au 6 juillet et du 24 août au 30 novembre 2022.

Pour toutes vos questions liées à la gestion de vos déchets :
n° info déchets : 01 30 33 90 00
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Que faire de son sapin après les fêtes ?

Pour l'année 2021, il vous sera possible de le faire recycler grâce au service de collecte proposé par la GPSEO.



La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, ayant la compétence « gestion des déchets », met en place en janvier un ramassage de sapins en porte à porte dans chacune de ses 73 communes pour revaloriser ces déchets verts.

À La Falaise, la collecte se fera **le jeudi 13 janvier 2022 après-midi**. Vous pourrez déposer votre sapin dénudé de toutes décorations sur le parking de la mairie à partir du vendredi 7 janvier jusqu'au jeudi 13 janvier 2022 matin.

En dehors de cette collecte, il faudra se rendre en déchèterie.